



**Royaume du Maroc**  
**Université Abdelmalek Essaâdi**  
**Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan**  
**Tétouan**

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT**  
**N° 01/ENSATETOUAN /2022**

Le Vendredi 29 Juillet 2022 À 11 h 00 min, il sera procédé à la salle de réunions de l'école nationale des sciences appliquées de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant au titre de l'exercice 2022 :

AON°	Objet	Cautions Provisoire	L'estimation du Maître d'Ouvrage TTC/an
01/ENSATETOUAN/2022	Travaux de Gardiennage et de sécurité des Locaux de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan	10.000,00 DH (Dix Mille DHS).	316.467,36 DH TTC (Trois Cent Seize Mille Quatre Cent Soixante Sept Dirhams, 36 CTS TTC).

**-Le Maître d'ouvrage est :** Le Directeur de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan.

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés gratuitement au bureau du service économique de l'école nationale des sciences appliquées de Tétouan sise à Avenue Palestine M'hannech II, ou téléchargés au lien : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ou bien du site de l'ENSA de

Tétouan : <http://www.ensa-tetouan.ac.ma>

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement relatif aux Conditions Et Formes de Passation des Marchés Publics pour le compte de l'Université Abdelmalek Essaâdi ainsi que Certaines règles relatives à leur Gestion et leur contrôle (29 juin 2015).

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article n°13 du Règlement de la Consultation.

**- Les plis des concurrents peuvent :**

- soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau du service économique de l'ENSA de Tétouan ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité au plus tard le 29 juillet 2022
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre à l'ouverture de la séance publique et avant l'ouverture des plis, date limite de réception des dossiers des concurrents.
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

**N.B. :- Les cautions provisoires doivent être libellées au nom de :** l'école nationale des sciences appliquées de Tétouan.